

LIVRET D'ACCUEIL

GAÏA-PARIS FORMATION



Organisme de formation en

Réduction des risques liés à l'usage de drogues

12bis rue de la Pierre Levée – 75011 Paris

N° SIRET : 493 692 784 000 17

Enregistrée comme organisme de formation sous le n°11 75 54239 75

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES	2
Plan d'accès et accueil des stagiaires.....	3
Restauration	4
PRESENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION GAÏA-PARIS	4
Nos valeurs	5
Horaires de l'organisme de formation	5
Accueil des personnes en situation de handicap.....	6
DEMARCHE PEDAGOGIQUE : MODALITES, METHODES ET ENVIRONNEMENT	6
Salles de formation	6
Possibilités de formation virtuelle.....	6
Les formateurs et la démarche pédagogique.....	6
Indicateurs de performance	7
CONSIGNES ET REGLEMENT INTERIEUR.....	7
Conseils en cas d'incendie, gestes barrière	7
Règlement intérieur	7

INFORMATIONS PRATIQUES

Coordonnées

Responsable : Thomas Dusouchet

12bis rue de la Pierre Levée, 75011 Paris

01 77 72 22 24 / 07 83 36 01 63

formation@gaia-paris.fr

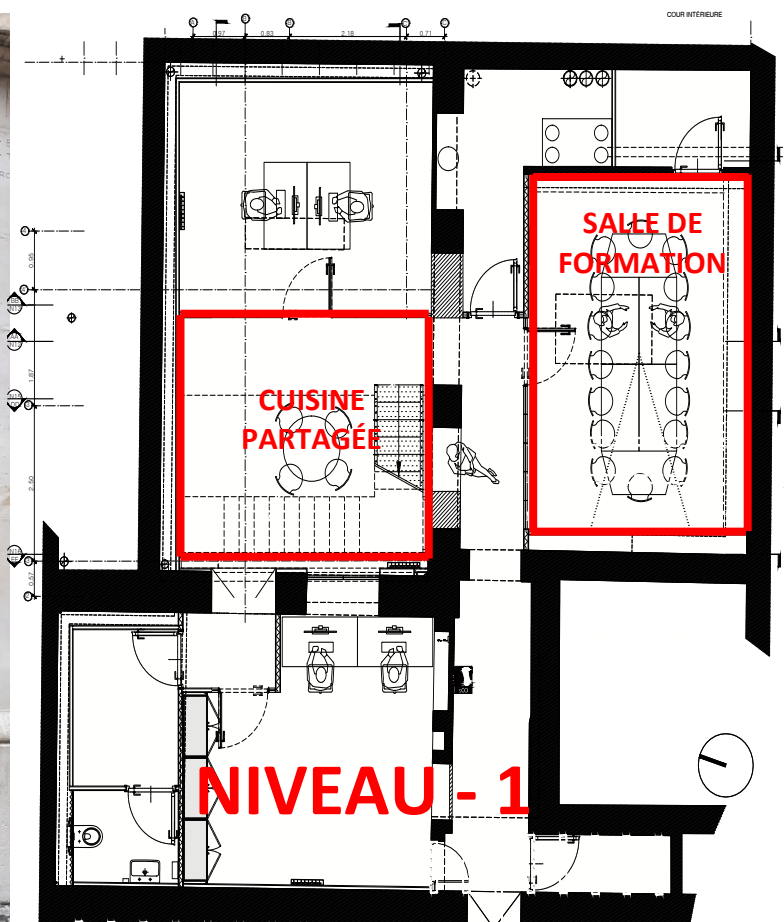
Plan d'accès et accueil des stagiaires

A l'entrée de chacun des sites, un membre de l'équipe vous accueillera à la porte et vous guidera vers la salle de réunion où vous attendra le formateur. **RAJOUTER PHOTOS**

CSAPA de 12bis rue de la Pierre Levée, 75011 Paris

Métro L 3, 5, 8, 9, 11 stations République, Oberkampf, Goncourt

La salle de formation se situe au niveau -1



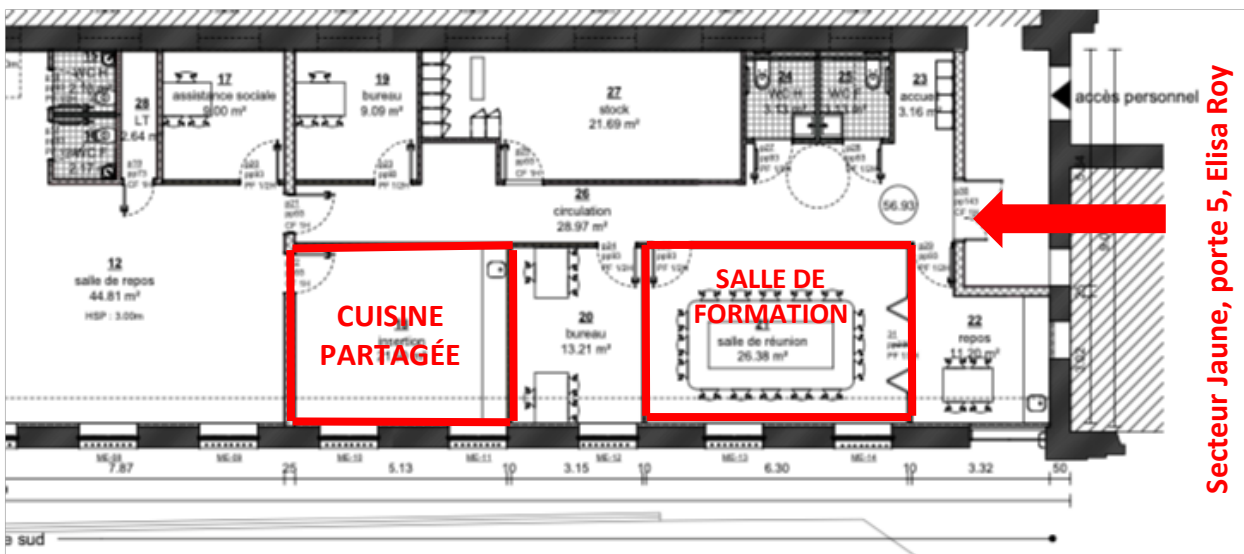
SALLE DE CONSOMMATION A MOINDRE RISQUE

2 rue Ambroise Paré, 75010 Paris

Métros L 2 station Barbès, L 4, 5, RER B, D, train grandes lignes Gare du Nord

Entrée par le porche de l'hôpital Lariboisière, suivre secteur jaune, Porte 5 Elisa Roy et sonner à la porte

La salle de formation se situe à votre gauche à l'entrée des locaux



Secteur Jaune, porte 5, Elisa Roy

Restauration

Le repas n'est pas compris dans la formation. Une cuisine et un espace repas sont mis à votre disposition, vous avez aussi la possibilité de vous restaurer dans plusieurs établissements alentours.

PRESENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION GAÏA-PARIS

L'association Gaïa-Paris créée 2005, est issue de programmes expérimentaux de Médecins du Monde nés dans les années 80 et 90 pendant l'épidémie de VIH. Elle gère plusieurs dispositifs

fixes ou mobiles de réduction des risques, allant au contact d'usagers de drogues et développant avec eux, en partant de leurs demandes, des stratégies de soin visant à améliorer leur état de santé physique, psychique et sociale. L'objectif global est donc d'améliorer, d'aménager le contexte d'usage de drogues, de faciliter et de soutenir l'expression, l'implication des usagers. Tout ceci dans le but que les personnes puissent accéder aux soins et services qui leur permettront d'améliorer leur situation, sociale, médicale ou psychique.

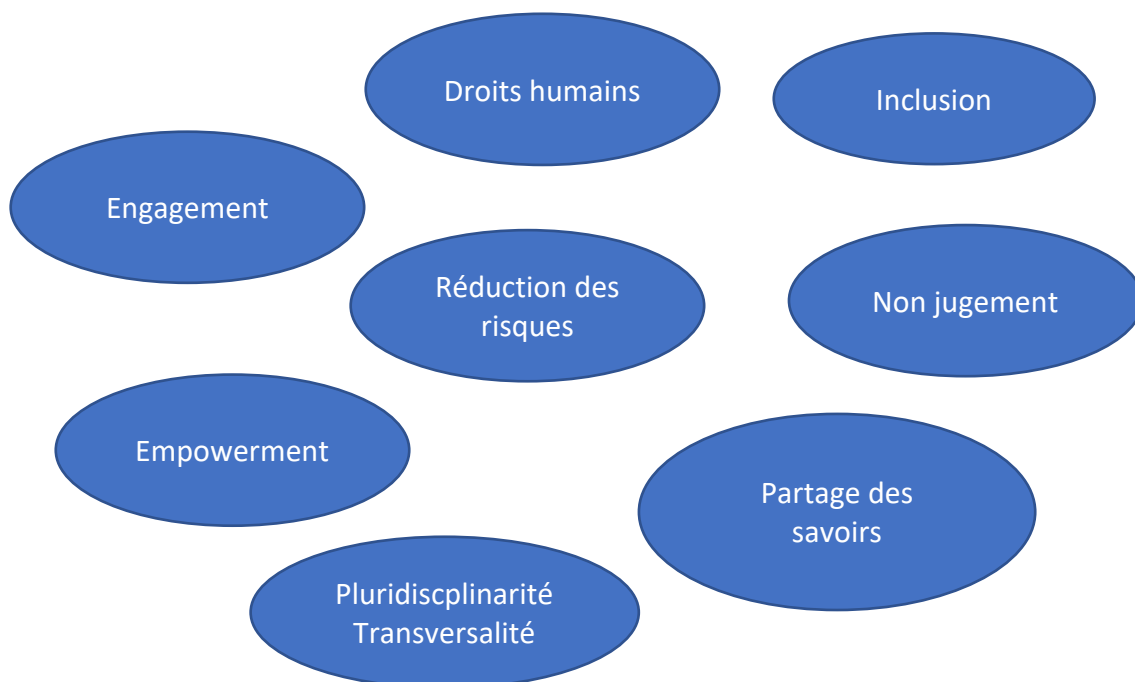
Gaïa-Paris propose depuis de nombreuses années des formations aux nouveaux salariés ainsi qu'à ses bénévoles. Proposées par des intervenants de terrain formés à la pédagogie active, elles offrent :

Un socle commun basé sur l'approche de réduction des risques consistant à travailler avec l'usager, à réunir les conditions d'accueil bienveillant et de non jugement lui permettant d'exprimer sa demande, à construire une prise en charge reposant sur cette demande.

Des savoirs et savoir-faire spécifiques permettant de répondre aux besoins des personnes accueillies : Test Rapides d'Orientation Diagnostique, protocole NADA, chemsex...

Notre organisme de formation a donc pour vocation de transmettre les savoirs, savoir-faire et savoir-être développés depuis plus de 30 ans auprès de et avec les usagers de drogues afin de faciliter leur prise en charge dans différents contextes : médical, social, hébergement, addictologique, réduction des risques liés à la consommation, réinsertion etc.

Nos valeurs



Horaires de l'organisme de formation

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h30

Accueil des personnes en situation de handicap

HANDICAP MOTEUR

Un des deux lieux de formation de Gaïa-Paris dispose des équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite : salle et cuisine partagée en rez-de-chaussée de plain-pied, toilettes au normes PMR.

HANDICAP VISUEL

Les salles de formation disposent de tous les équipements permettant d'augmenter la visibilité d'une personne atteinte d'un handicap visuel. (vidéoprojecteurs et possibilité de zoomer sur celui-ci). La taille de la police peut également être augmentée sur les documents papiers livrés par les formateurs.

DEMANDES SPÉCIFIQUES

Pour tout besoin ou question, vous pouvez adresser un courriel à formation@gaia-paris.fr ou contacter directement Thomas Dusouchet au 01 77 72 22 24.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE : MODALITES, METHODES ET ENVIRONNEMENT

Salles de formation

Les deux salles de formation peuvent accueillir entre 15 et 30 stagiaires. Des bureaux permettent aussi servir d'espaces de travail dans le cadre d'une formation.

Les salles sont modulables, équipées du wifi, d'ordinateurs, de moyens de projection, d'imprimantes, d'une cuisine partagée.

Possibilités de formation virtuelle

L'organisme de formation met à la disposition des formateurs des moyens de formation à distance (logiciels de visioconférence, possibilité de aces de travail virtuels, connexions, ordinateurs, moyens audios). Il est aussi possible pour certains modules de formation de mixer des groupes présentiels/distanciels.

Les formateurs et la démarche pédagogique

Les formateurs sélectionnés par Gaïa Paris Formation sont ou ont longtemps été des intervenants de terrain, professionnels de la réduction des risques : éducateurs, médecins, infirmiers, pharmaciens) désireux de partager leurs savoirs, expertises et expériences. Afin de rendre possible ce partage de connaissances, ils sont formés à la pédagogie active et en intègrent les grands principes dans la construction de leurs formations : variété des approches, des méthodes, motivation des apprenants, interactivité, appropriation des connaissances, mises en pratique, feedbacks.

L'organisme de formation offre de plus la possibilité pour les stagiaires qui le souhaitent d'effectuer une journée d'immersion sur l'un des dispositifs de l'association.

Indicateurs de performance

Chaque formation fait l'objet d'une évaluation en aval intégrant le niveau de satisfaction des stagiaires et le pourcentage de réussite aux évaluations.

Réclamations et incidents

Les réclamations et incidents rencontrés lors des formations font l'objet d'une procédure de traitement et peuvent être adressés directement au formateur qui en fera un retour à l'organisme de formation ou par mail à formation@gaia-paris.fr.

CONSIGNES ET REGLEMENT INTERIEUR

Conseils en cas d'incendie, gestes barrière

- En cas d'incendie, gardez votre calme et prévenez immédiatement les personnels présents. Fermez les portes et les fenêtres pour éviter les appels d'air. En cas d'évacuation, suivez bien les consignes données par le référent de l'établissement et les sapeurs-pompiers.
- Prévention du Covid-19 : le port du masque est obligatoire pendant toute la durée des formations, ainsi que l'application des gestes barrières. Des masques et de la solution hydro-alcoolique sont mis à la disposition des stagiaires.

Règlement intérieur

Mesures et prévention en matière de santé et de sécurité

- Interdiction d'introduire des animaux, de fumer, d'amener des substances psychoactives dans l'établissement, d'y pénétrer ou d'y demeurer en état d'ivresse ou sous l'emprise de substances psychoactives. Si un stagiaire est selon l'évaluation des formateurs, sous l'emprise de substances, celui-ci se verra refuser l'accès à la formation pour la demi-journée.
- Interdiction de conserver des aliments à dates de péremption courtes sans équipements adaptés (ex : réfrigérateur pour les denrées alimentaires).
- Interdiction de neutraliser tout dispositif de sécurité.

Le refus du salarié ou du stagiaire de se soumettre aux obligations relatives à l'hygiène peut entraîner l'une des sanctions prévues au présent règlement.

Règles en matière de discipline

Horaires de travail

Les salariés de Gaïa et les stagiaires doivent respecter les horaires de travail indiqués et être à leur poste aux heures fixées pour le début et pour la fin du travail.

Accès au local

Les stagiaires n'ont accès aux locaux de Gaïa que pendant les horaires de travail de la formation. Ils n'ont pas le droit d'entrer ou de rester dans les locaux pour une autre cause sauf si autorisation préalable par le personnel de Gaïa.

Respect et bienveillance

Les échanges doivent se faire dans un respect mutuel, un esprit de bienveillance et d'écoute. Tout comportement violent (physique ou verbal) ou irrespectueux pourra faire l'objet de sanctions allant jusqu'à l'exclusion de la formation.

Exécution des activités professionnelles

- L'ensemble des professionnels de Gaïa a un devoir de discrétion envers les stagiaires et leurs dossiers. Les procédures de consultation des dossiers de stagiaires doivent être respectées par le personnel.
- Un professionnel ne peut confier le groupe ou l'atelier dont il a la responsabilité, à un autre professionnel sans l'autorisation de la direction de Gaia.
- Tout incident survenu à un stagiaire doit faire l'objet d'un rapport écrit, par le professionnel de Gaia témoin et/ou responsable du stagiaire. Ce rapport doit être remis immédiatement à la directrice de Gaia. Cela n'interdit pas une information orale préalable de la direction.
- Il est interdit à tout professionnel de Gaïa d'engager toute transaction de quelque nature que ce soit avec les stagiaires, d'utiliser leurs compétences à des tâches personnelles. Le personnel de Gaïa ne doit accepter ni rémunération, ni pourboire.
- Aucun professionnel de Gaïa ne doit conserver des dépôts d'argent ou d'objets de valeur appartenant à des stagiaires, sauf autorisation de la directrice de Gaia. Ces dépôts doivent être remis à la directrice d'établissement.

Nature et échelle des sanctions applicables aux stagiaires

- Obligation de repasser les modules de formation en cas d'absence pour valider la formation et recevoir son attestation.
- Non validation de la formation si le stagiaire n'a pu assister à tous les modules de la formation dans une durée de 36 mois à compter de la date de la première demi-journée de formation réalisée.

Droits des stagiaires en cas de sanction

Le stagiaire qui a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé dispose d'un droit d'alerte et de retrait.